

61-Depuis les abords du château de Foucaucourt-hors-Nesle

Commentaire révisé :

Le parc d'Aquettes n'étant pas visible, l'évolution du contexte éolien ne présente aucune influence sur l'impact du parc dans le paysage.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



Photomontage complémentaire depuis le parvis de l'église d'Heucourt-Croquoison

Commentaire initial (2017) : Le point de vue est situé à au niveau du pignon où se fait l'entrée dans l'église. L'accès à l'édifice se fait par l'escalier depuis l'esplanade (cf photomontage 2) ou par le chemin et le portail blanc que l'on aperçoit en contrebas. L'enclos de l'église est délimité par une haie. Au premier plan, à droite, une autre haie sépare cette première partie du reste du cimetière. La vue ainsi cadrée donne au-delà de l'enclos sur une étendue de champ remontant en pente abrupte jusqu'au plateau.

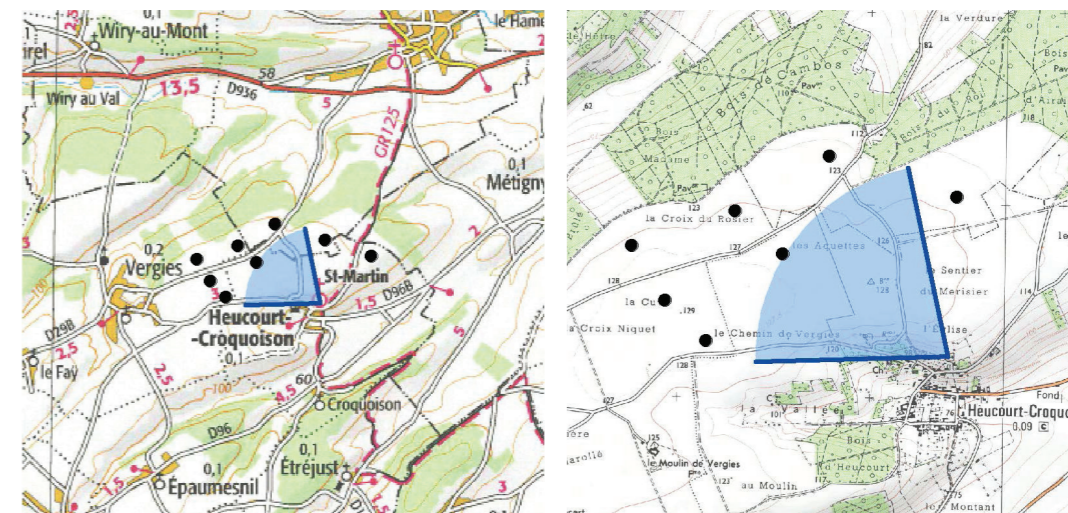
Le projet éolien s'inscrit à la fois en haut de pente (éol. 4 et 5) et à l'arrière du sommet (éolienne 6). Les éoliennes les plus lointaines (éol. 1, 2 et 3) sont en grande partie masquées par boisement du coteau. Les éoliennes 7 et 8 n'entrent pas dans cette vue. Les trois éoliennes entièrement visibles dominent le relief et s'imposent dans ce qui est aujourd'hui une vue dégagée. Néanmoins, le rapport d'échelle s'équilibre avec les éléments du premier plan et la distance est suffisante pour ne pas créer d'effet d'écrasement. L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=619700 / Y= 6982119 (Lambert 93)

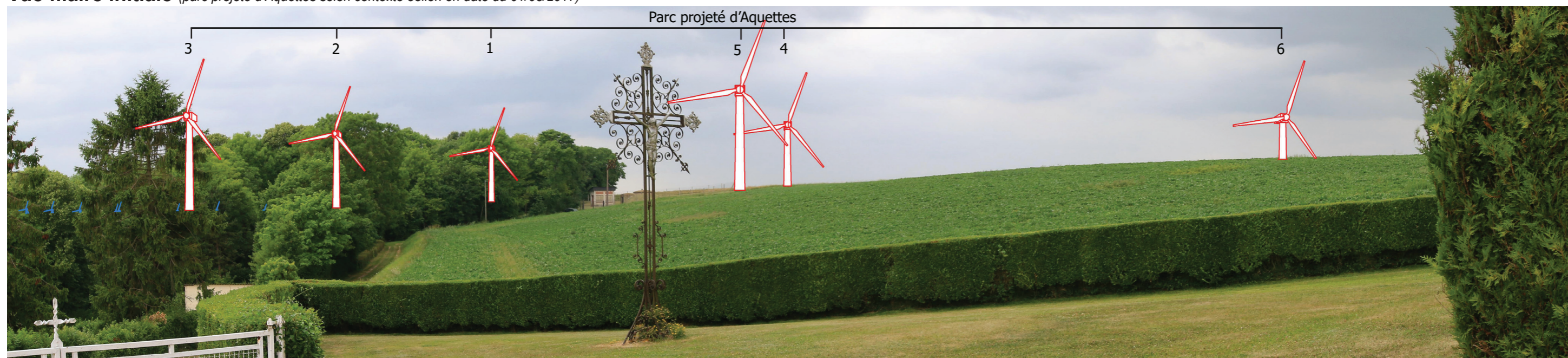
Angle de vue : 80°

Distance à l'éolienne la plus proche : 0,8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 1,7 kilomètres



Vue filaire initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue filaire révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



Photomontage complémentaire depuis le parvis de l'église d'Heucourt-Croquoison

Commentaire révisé :

Aucune éolienne supplémentaire du nouveau contexte éolien n'est visible depuis cette vue. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





6

2.2.1 Synthèse des impacts

Le carnet de photomontages rend compte de la perception du parc selon différents points de vue. Ces derniers peuvent être classés en fonction de quatre thématiques (un point de vue pouvant se rapporter à un ou plusieurs de ces aspects) :

- la perception depuis les lieux de vie,
- l'impact sur les paysages,
- l'impact sur les routes,
- l'impact sur le patrimoine.

Les tableaux suivants regroupent les photomontages en fonction des thématiques auxquelles ils font référence et indiquent pour chacun la qualification de l'impact : nul, faible, moyen ou fort.

Ils indiquent également si la mise à jour du contexte éolien modifie la valeur de l'impact pour chacun des photomontages. **En vert clair, sont ainsi indiqués les impacts ayant évolué suite à la prise en compte du nouveau contexte éolien.**

Les impacts ont évolués, pour certains points de vue, positivement se traduisant ainsi par un abaissement du niveau d'impact. Cette évolution est liée principalement à la diminution des effets de superposition visuelle entre les éoliennes du parc et celles du contexte global.

LIEUX DE VIE			
Commune	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Airaines- chemin de Riencourt	faible	35	faible
Allery - haut de la rue C. Sueur	faible	29	faible
Allery- sortie par la route de Merelessart	faible	30	faible
Aveslès - entrée par la RD18	faible	18	faible
Avesnes-Chaussoy - route du Chaussoy	nul	20	nul
Belloy-Saint-Leonard - entrée par la RD157	faible	19	faible
Epaumesnil - entrée sud	faible	6	faible
Etrejust - entrée par la RD157A	faible	5	faible
Fontaine-le-Sec - accès par la route reliant la RD936 à la RD29C	nul	22	nul
Forceville-en-Vimeu - RD53 - entrée ouest	faible	26	faible
Hallencourt - RD173 entre Hallencourt et Allery	faible	31	faible
Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg	moyen	3	moyen
Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13	moyen
Méricourt-en-Vimeu - sortie par la route d'Aumont	faible	43	faible
Métigny - carrefour RD96C-RD96 en sortie de bourg	moyen	12	moyen
Montagne-Fayel - sortie par la route de Warlus	moyen	50	faible
Oisemont - sortie par la RD936	moyen	39	moyen
Quesnoy-sur-Airaines - sortie de bourg	faible	49	faible
Saint-Maulvis - sortie par la RD187 au niveau du cimetière	faible	7	faible
Saint-Maulvis -RD96- moulin de Fresneville	faible	9	faible
Tailly - carrefour au lieu-dit les Campagnes (limite communale)	faible	15	faible
Vergies - entrée au niveau du bois de Bienflos	faible	11	faible
Vergies - entrée par la RD29b - Croix du Fay	faible	24	faible
Vergies - le Fay - RD29b	moyen	10	moyen
Vergies - rue de la Vallée	fort	23	fort
Vergies - rue de l'Ange	faible	1	faible
Warlus - place de l'église	nul	16	nul
Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17	nul
Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28	moyen
Wiry-au-Mont - église	moyen	51	moyen
Woirel - sortie par la RD936	nul	27	nul

Tableau 4. Synthèse de l'évolution des impacts sur les lieux de vie

PATRIMOINE et TOURISME			
Localisation de l'élément de patrimoine	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Airaines - esplanade du château des ducs de Luynes	nul	36	nul
Airaines - parvis de l'église St Denis	nul	38	nul
Airaines - rue du Prieuré	nul	37	nul
Aumâtre - covisibilité avec l'église	faible	60	faible
Bettencourt-Rivière - vue depuis l'église de Rivière	nul	56	nul
Bettencourt-Rivière - covisibilité avec l'église de Rivière	moyen	55	faible
Citerne- Yonville- RD53 au niveau du moulin	faible	34	faible
Etrejust - route Avesnes-Etrejust au niveau du château	nul	4	nul
Foucaucourt-hors-Nesle - abords du château	nul	61	nul
Frettecuisse - chapelle ruinée sur la RD25	faible	21	faible
Frucourt - moulin de Frucourt	faible	40	faible
Frucourt - abords du château de Frucourt	faible	58	faible
Hallencourt - Hocquincourt - GR125	faible	33	faible
Heucourt - Croquoison - parking de l'église	faible	2	faible
Heucourt-Croquoison - parvis de l'église	moyen	Compl.	moyen
Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg - vue sur l'église	moyen	3	faible
Hornoy-le-Bourg - esplanade de la halle	nul	42	nul
L'Etoile -camp de César et église de Longpré-les-Corps-Saints	faible	48	faible
Mérélessart - parvis de l'église devant le château	nul	32	nul
Montagne-Fayel - covisibilité avec l'église de Warlus	moyen	50	faible
Rambures -chemin au bout du parc du château	nul	45	nul
Saint-Maulvis - parvis de l'église	nul	8	nul
Selincourt - chemin aux abords du château	faible	59	faible
Tailly - chemin d'accès au château	faible	14	faible
Villers-Campsart - rue principale au niveau de l'église	faible	41	faible
Warlus - place de l'église	nul	16	nul
Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17	nul
Wiry-au-Mont - église	moyen	51	moyen

Tableau 6. Synthèse de l'évolution des impacts sur le patrimoine et le tourisme

ROUTES			
Localisation de la route	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Beaucamps-le-Vieux - le Gros Chêne (carrefour RD1015 - RD496)	faible	44	faible
Fontaine-le-Sec - parking sur la RD936	moyen	25	moyen
Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13	moyen
Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28	moyen

Tableau 7. Synthèse de l'évolution des impacts sur les routes

PAYSAGE			
Localisation de l'élément de paysage	Impact (selon contexte éolien du 01/08/2017)	PM n°	Impact (selon contexte éolien du 04/02/2021)
Avelesges - belvédère sur le vallon	faible	18	faible
Bailleul - belvédère sur le vallon	faible	46	faible
Beaucamps-le-Vieux - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	44	faible
Behen - les Croisettes - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	47	faible
Bettencourt-Rivière - vue sur la vallée de l'Airaines	moyen	55	faible
Cavillon - belvédère sur le vallon du Saint-Landon	faible	57	faible
Hallencourt - belvédère sur le vallon	faible	31	faible
Heucourt-Croquoison -vue d'ensemble du bourg depuis le fond de vallon	moyen	3	moyen
Laleu - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	13	moyen
L'Etoile -vue sur la vallée de la Somme	faible	48	faible
Métigny - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	12	moyen
Montagne-Fayel - belvédère sur la plaine	moyen	50	faible
Oisemont - perspective sur le village de Fontaine-le-Sec	moyen	39	moyen
Tailly - vue dégagée sur les buttes du plateau	faible	15	faible
Yzeux - vue sur la vallée de la Somme	moyen	54	moyen

Tableau 5. Synthèse de l'évolution des impacts sur le paysage

■ Rappel de la conclusion (selon contexte éolien du 01/08/2017)

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 23) , 12 un impact moyen (vues 3, 10, 12, 13, 25, 28, 39, 50, 51, 52, 54 et 55) et 33 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyen) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- la sortie de Vergies face au projet (vue 23),
- l'entrée sud d'Heucourt-Croquoison en contrebas du projet (vue 3),
- l'arrivée sur Vergies par le hameau du Fay, à l'ouest du projet (vue 10),
- les abords de Métigny (vue 12) et de Laleu sur la RD901 (vue 13), à l'est du projet,
- la sortie d'Oisemont par la RD936 (vue 25),
- Wiry-au-Mont : au niveau de l'église (vue 51) et en contrebas du bourg sur la RD936 (vue 28),
- la vue sur Fontaine-le-Sec en sortie d'Oisemont (vue 39),
- la vue en belvédère depuis la route menant de Montagne-Fayel à Warlus (vue 50),
- l'entrée est d'Allery par la RD936 (vue 52),
- les balcons de la vallée de la Somme en rive droite sur la RD81, à Yzeux (vue 54),
- la vallée de l'Airaines vue depuis les hauteurs de Bettencourt-Rivière (vue 55).

Insertion dans le paysage

De manière générale, les photomontages montrent deux types de perception :

- des perceptions transversales depuis l'ouest et l'est du projet,

Il s'agit par exemple des vues depuis Vergies, le Fay et Frettecuisse et à l'est depuis Métigny et Laleu. Depuis ces points de vue, l'emprise du parc est limitée, le parc présente une forme ramassée.

- des perceptions frontales depuis le sud et le nord

Ces points de vue, par exemple à Hallencourt, Bailleul, ou Méricourt-en-Vimeu, mettent en scène la composition longitudinale du parc et sa continuité avec le parc éolien des Crupes.

Par ailleurs, **les vues depuis les belvédères naturels placent généralement le parc lisiblement à l'arrière-plan**, ce dernier ne remettant pas en cause les structures existantes. Ces vues offrent une diversité de motifs dans laquelle le parc s'insère facilement.

Perception depuis les lieux de vie

Les vues depuis les centre-bourgs sont dans l'ensemble limitées, mis à part pour les bourgs proches*. Autrement, l'éloignement au projet permet un rapport d'échelle équilibré avec les éléments de l'arrière-plan.

*Cas de Vergies : le projet s'inscrit dans la perspective d'une rue ; son insertion pourra être facilitée par le soin apporté aux éléments du premier plan.

*Cas d'Heucourt-Croquoison : le projet s'inscrit en surplomb du village mais les éoliennes sont suffisamment éloignées du rebord du plateau pour ne pas créer d'effet d'écrasement dès que l'on pénètre à l'intérieur du village.

Perception depuis les routes

Les routes départementales RD936 et RD901 en contrebas du projet concentrent les principales vues d'ensemble sur les éoliennes. Les vues au niveau de Métigny et de Wiry-au-Mont montrent un effet de surplomb sur ces portions de routes.

Covisibilités et visibilité depuis le patrimoine

Parmi les sensibilités évoquées dans l'état initial, les principaux sites ou monuments présentant une covisibilité avec le projet sont l'église d'Heucourt-Croquoison et l'église de Wiry-au-Mont. Dans les deux cas, le rapport d'échelle instauré avec les éoliennes permet de préserver l'intégrité des monuments. En conclusion, les photomontages confirment la bonne insertion du projet dans les paysages du plateau et des vallées vertes du Vimeu, en cohérence avec le projet voisin du parc éolien des Crupes.

■ Évolution de la conclusion (selon contexte éolien du 04/02/2021)

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 23) , 10 un impact moyen (vues 3, 10, 12, 13, 25, 28, 39, 51 et 54) et 36 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyen) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- la sortie de Vergies face au projet (vue 23),
- l'entrée sud d'Heucourt-Croquoison en contrebas du projet (vue 3),
- l'arrivée sur Vergies par le hameau du Fay, à l'ouest du projet (vue 10),
- les abords de Métigny (vue 12) et de Laleu sur la RD901 (vue 13), à l'est du projet,
- la sortie d'Oisemont par la RD936 (vue 25),
- Wiry-au-Mont : au niveau de l'église (vue 51) et en contrebas du bourg sur la RD936 (vue 28),
- la vue sur Fontaine-le-Sec en sortie d'Oisemont (vue 39),
- les balcons de la vallée de la Somme en rive droite sur la RD81, à Yzeux (vue 54)

Insertion dans le paysage

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Perception depuis les lieux de vie

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Perception depuis les routes

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Covisibilités et visibilité depuis le patrimoine

Aucune évolution des conclusions en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

2.2.2 Effets cumulés

■ Rappel de la conclusion (selon contexte éolien du 01/08/2017)

L'analyse des effets cumulés consiste à évaluer les interactions entre le projet éolien faisant l'objet de la présente étude et les projets éoliens du contexte ayant reçu un avis de l'autorité environnementale.

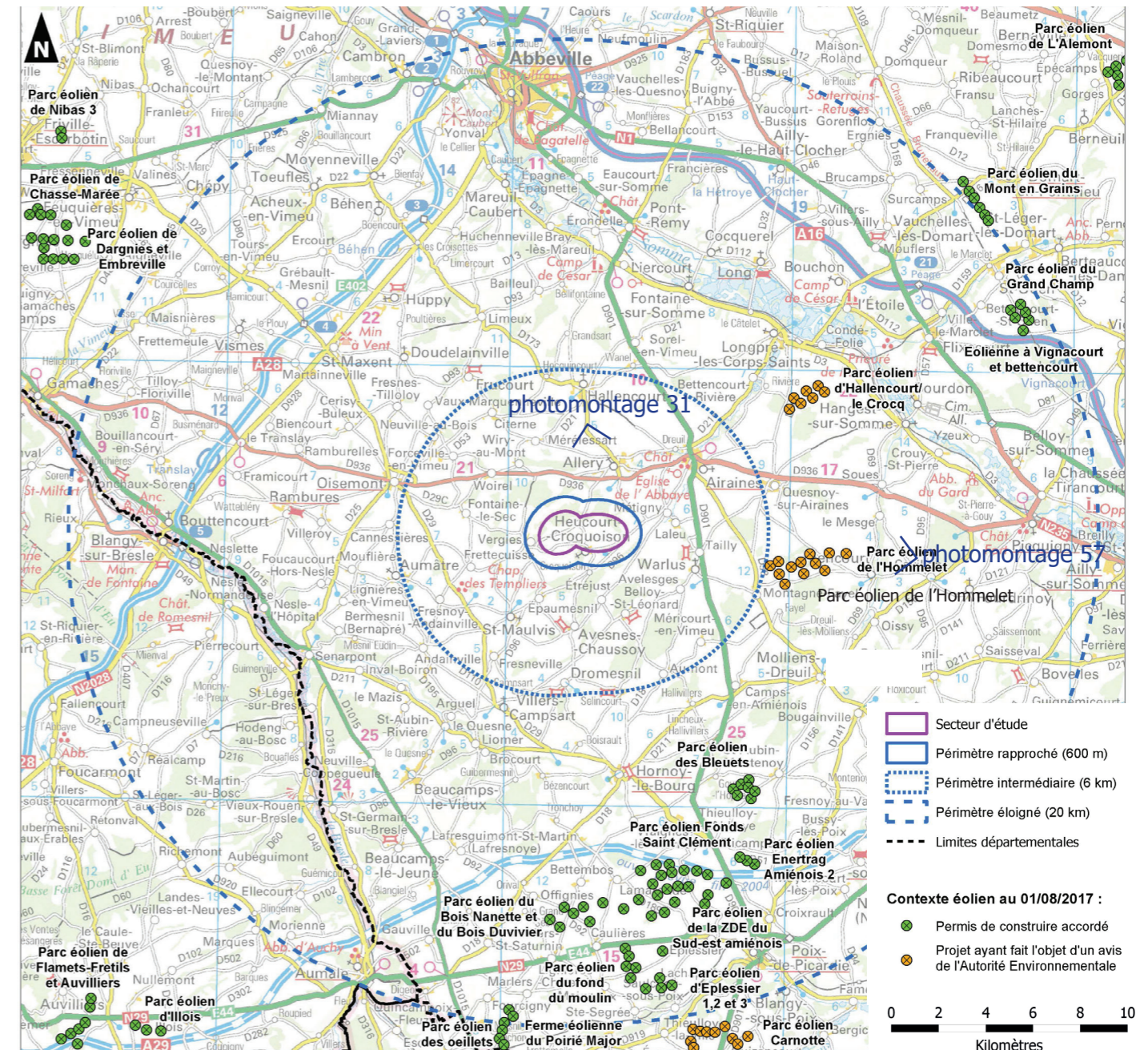
Afin de recenser les projets éoliens qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet éolien, deux périmètres ont été considérés :

- L'aire d'étude intermédiaire (6 km): Il n'y a aucun projet pour lequel un avis de l'autorité environnementale aurait été émis sur les communes de l'aire d'étude intermédiaire depuis le 1er septembre 2016. Aucun effet cumulé n'est donc à envisager.
- L'aire d'étude éloignée (20 km): quelques projets éoliens ayant reçu un avis de l'autorité environnementale sont situés à une distance de 6 à 20 kilomètres du projet de Aquettes :

- les parcs éoliens de l'Hommelet et d'Hallencourt et le Crocq : ces deux parcs se trouvent rarement en covisibilité complète avec le projet depuis l'ouest du secteur d'étude du fait des vallonnements de premier plan (photomontages 34 et 44). La vue est plus dégagée, depuis l'est, au niveau des belvédères : au dessus du Saint-Landon (photomontage 57 ci-contre), du vallon de l'Airaines (55) et de la vallée de la Somme (54). La saturation progressive du territoire en éoliennes y est perceptible, avec une vision simultanée de parcs éoliens sur l'ensemble du champ de vision.

Sauf depuis les points de vue très éloignés (par ex. point de vue 54 en rive droite de la Somme), le contraste entre les hauteurs d'éoliennes lié à la distance permet néanmoins de bien différencier les ensembles.

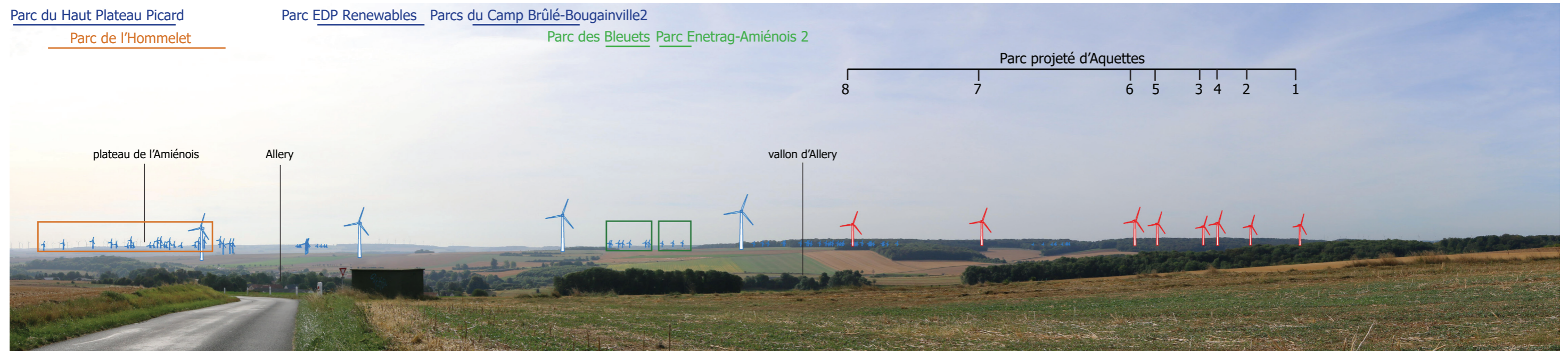
- les parcs éoliens accordés au sud du territoire d'étude : les Bleuets, Fonds St-Clément, ZDE du Sud-Est-Amiénois, Eplésier, Fond du Moulin, Bois Nanette et Bois Duvivier et Oeuillets ; ces parcs constituent un ensemble dense concentré autour de grands axes routiers. L'éloignement de ces parcs engendre une quasi absence de covisibilité, sauf pour des points de vue très surplombants, par exemple à Hallencourt (photomontage 31 ci-contre).



Carte 5. Parcs éoliens accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale



Photomontage 57 : vue depuis la route de Cavillon à Riencourt - le projet éolien s'inscrit à l'arrière-plan, le rapport d'échelle est contrasté avec les parcs plus proches de l'Hommelet et du Crocq et des Baquets



Photomontage 31 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery - le projet s'inscrit sur un plan intermédiaire, à l'arrière de la butte boisée ; les parcs de l'Hommelet, des Bleuets et Enertrag-Amiénois 2 sont ramenés à l'arrière-plan, finement inscrits sur la ligne d'horizon

- Parc de l'Hommelet parcs en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
- Parc de l'Hommelet parcs accordés
- Parc du Haut Plateau Picard parcs construits

■ Évolution de la conclusion (selon contexte éolien du 04/02/2021)

L'analyse des effets cumulés consiste à évaluer les interactions entre le projet éolien faisant l'objet de la présente étude et les projets éoliens du contexte ayant évolué.

Afin de recenser les projets éoliens qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet éolien, deux périmètres ont été considérés :

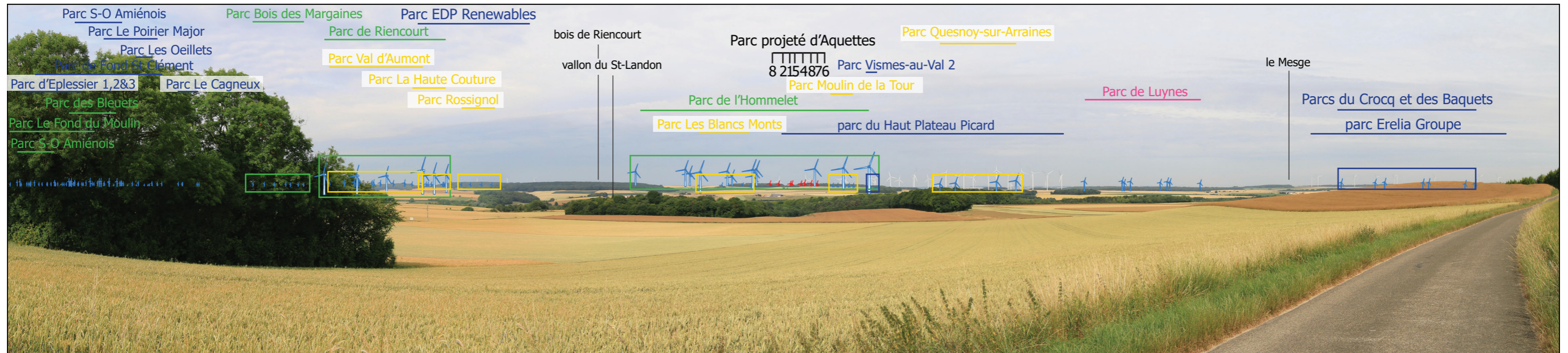
- L'aire d'étude intermédiaire (6 km): Il y a 3 projets en cours d'instruction sur quelques communes de l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit des parcs de Moulin de la Tour, des Blancs Monts et de Quesnoy-sur-Airaines. Néanmoins, ces parcs entrent finalement très peu en covisibilité avec le projet, à cette échelle, compte tenu des mouvements topographiques et de la végétation qui raccourcissent la profondeur de champ (photomontages 13 et 18) et ne laissent qu'apparaître l'extrémité des pales.
- L'aire d'étude éloignée (20 km): plusieurs projets éoliens accordés ou en instruction (avec et sans avis de l'Autorité Environnementale) sont situés à une distance de 6 à 20 kilomètres du parc d'Aquettes :
 - les parcs éoliens de La Grande Campagne, de Bourdon, de Prieure, du Val d'Aumont, de Rossignol et de Haute Couture. Ces parcs se trouvent rarement en covisibilité complète avec le projet du fait des vallonnements de premier plan (photomontages 34 et 44). La vue est plus dégagée, depuis l'est, au niveau des belvédères : au dessus du Saint-Landon (photomontage 57 ci-contre), du vallon de l'Airaines (55) et de la vallée de la Somme (54). La saturation progressive du territoire en éoliennes y est perceptible, avec une vision simultanée de parcs éoliens sur l'ensemble du champ de vision.
 - les parcs éoliens accordés au sud et à l'est du territoire d'étude : l'Hommelet, Riencourt, Bougainville, Les Bleuets, Sud-Ouest Amiénois, Bois des Margaines et Fond du Moulin. Ces parcs s'insèrent dans des secteurs où l'éolien est déjà présent venant ainsi les densifier. Ces zones de densification entrent finalement assez peu en covisibilité avec le projet excepté depuis les points hauts du territoire, aux environs de la vallée de la Somme (photomontage 57 ci-contre) et à Hallencourt (photomontage 31 ci-contre).

Ainsi, la prise en compte de l'évolution du contexte éolien ne fait que très peu évoluer les conclusions initiales étant donné que les covisibilités entre les éoliennes du contexte et le parc d'Aquettes sont limitées que ce soit depuis l'aire d'étude intermédiaire ou éloignée.

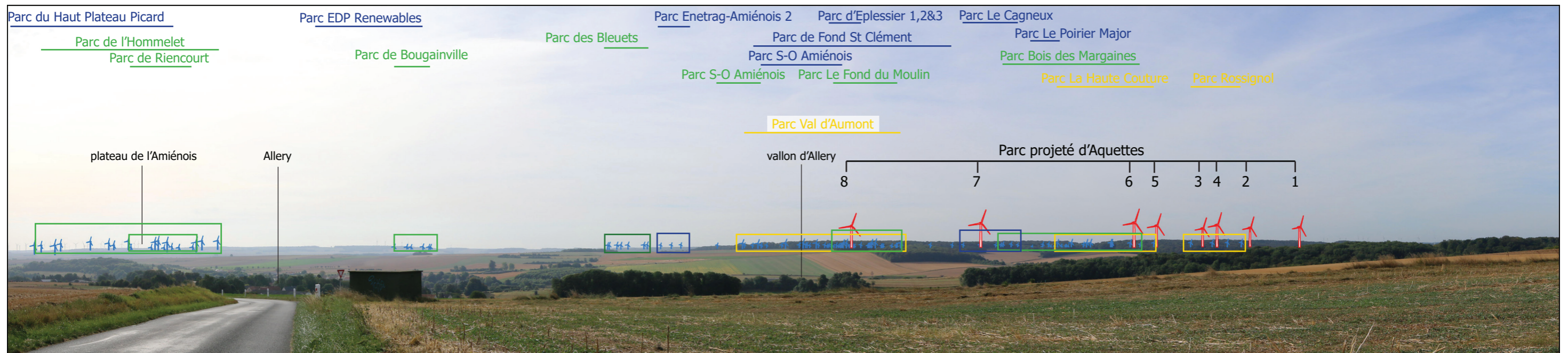


Carte 6. Parcs éoliens construits, accordés et en instruction

* Pas de distinction entre les projets en instruction ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale (AE) et ceux ne l'ayant pas reçu. Les données en ligne mises à disposition par la DREAL Hauts-de-France ne distinguent plus les projets ayant reçu ou non un avis de l'AE. L'analyse est donc ici majorante.



Photomontage 57 : vue depuis la route de Cavillon à Riencourt - le projet éolien s'inscrit à l'arrière-plan, le rapport d'échelle est contrasté avec les parcs plus proches de l'Hommelet et du Crocq et des Baquets



Photomontage 31 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery - le projet s'inscrit sur un plan intermédiaire, à l'arrière de la butte boisée ; les parcs de l'Hommelet, des Bleuets et Enertrag-Amiénois 2 sont ramenés à l'arrière-plan, finement inscrits sur la ligne d'horizon

- Parc Rossignol parcs en instruction (avec et sans avis de l'Autorité Environnementale)
- Parc de l'Hommelet parcs accordés
- Parc du Haut Plateau Picard parcs construits
- Parc de Luynes parcs refusés (sous recours)

CHAPITRE 3. ANALYSE COMPARATIVE DE LA SATURATION VISUELLE